

Année scolaire 2022-2023

DOCUMENTS À SIGNER

Bonjour chers parents,

Vous recevrez le code de vie ainsi que les documents importants de l'école, par courriel.

Par contre, voici des documents à signer et à retourner à l'école, dès demain.

- ★ Contrat d'engagement du parent et de l'élève
- ★ Autorisation d'utilisation de photos et d'enregistrements audio et vidéo
- ★ Consentement – Engagement pour les visioconférences
- ★ Autorisation d'utilisation d'environnements numériques ou web
- ★ Sorties éducatives et sportives
- ★ Règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire

Merci beaucoup pour votre collaboration !

Bonne année scolaire !



Karine Pelletier
Directrice





Contrat d'engagement du parent et de l'élève

Par ce contrat, les élèves ainsi que leurs parents reconnaissent que le personnel de l'école de Yamachiche-Saint-Léon vise le succès de ses élèves, tant au plan scolaire que personnel et que pour y parvenir ils participeront aux moyens mis en place.

Après avoir lu le code de vie et les conséquences prévues, en tant qu'élève, je m'engage donc à :

- ⇒ Respecter les règles prévues au code de vie de **l'école de Yamachiche-Saint-Léon** tel que décrit dans mon agenda.
- ⇒ Respecter et collaborer avec toute personne en autorité pour l'application du code de vie.
- ⇒ Contribuer à créer des relations saines et agréables avec mes pairs et contribuer à un climat favorable à mes apprentissages.
- ⇒ Assumer les conséquences de mes gestes.

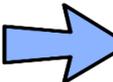
 Signature de l'élève : _____ Date : _____

Après avoir lu le code de vie et les conséquences prévues, en tant que parent, je m'engage donc à :

- ⇒ Voir à ce que mon enfant fréquente assidûment l'école.
- ⇒ Le supporter dans son cheminement scolaire.
- ⇒ Prendre les moyens nécessaires afin que mon enfant respecte les règles prévues au code de vie.
- ⇒ Collaborer et communiquer si nécessaire avec le personnel de l'école.
- ⇒ Me présenter aux rencontres convoquées par un membre du personnel ou la direction.

 Signature des parents : _____ Date : _____

Comme **membre du personnel** de l'école de Yamachiche-Saint-Léon, je m'engage à respecter les règles prévues au code de vie, à bien l'expliquer et à faire connaître les règlements et leurs conséquences aux élèves. J'aiderai les élèves à respecter les règles prévues au code de vie et je les encouragerai dans leurs efforts et leurs démarches.

 Signature de l'enseignant(e) : _____ Date : _____

Autorisation d'utilisation de photos et d'enregistrements audio et vidéo - Élèves mineurs

Autorisation d'utilisation de photos et d'enregistrements audio et vidéo

Nom de l'élève :

Nom du parent ou du tuteur :

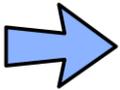
J'autorise que mon enfant soit photographié(e) ou enregistré(e) (audio et vidéo) individuellement ou collectivement dans le cadre d'activités diverses et que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy puisse diffuser ces photos ou enregistrements selon les types d'utilisation suivants : publications dans les médias, sur le site Internet de l'établissement ou du Centre de services scolaire, dans les médias sociaux utilisés par l'établissement ou le Centre de services scolaire, dans du matériel promotionnel et documents d'information, dans des projets scolaires divers ou travaux scolaires effectués par des stagiaires.

Je refuse que mon enfant soit photographié(e) ou enregistré(e) (audio et vidéo).

Signature du parent ou du tuteur :

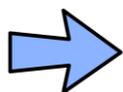
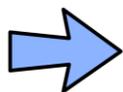
Date :

Veillez noter que cette autorisation est accordée gratuitement, et ce, pour toute la durée au cours de laquelle le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy utilisera le matériel.



Consentement – Engagement Règles de participation aux visioconférences

Introduction	<p>Dans le contexte de la reprise de nos activités d'enseignement, nos enseignants utilisent des applications de visioconférence de façon à diffuser les cours aux élèves qui sont à distance.</p> <p>L'utilisation de la technologie requiert néanmoins le respect de nos règles et normes de comportement. Nous désirons nous assurer de la bonne compréhension, de leur application ainsi que du respect des droits des enseignants et des élèves dans ce nouveau contexte.</p>
Règles de participation	<p>Les règles ci-dessous s'appliquent à tout participant à une visioconférence organisée dans le contexte des services éducatifs et visent à assurer le respect des règles de vie qui s'appliquent dans l'école, le droit à l'image de chaque personne et les droits d'auteur relatifs aux contenus des cours diffusés par visioconférence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les visioconférences sont destinées et sont accessibles uniquement aux élèves de l'école à des fins pédagogiques; • Les règles de vie de l'école, dont les règles de politesse qui s'appliquent en classe, s'appliquent également en visioconférence; • Il est interdit : <ul style="list-style-type: none"> ○ De partager les liens d'accès ou d'accorder un accès à une visioconférence à toute autre personne; ○ D'enregistrer ou reproduire, en tout ou en partie, une visioconférence; ○ De capter des images des participants à une visioconférence (élèves ou enseignants) de quelque façon et d'en faire quelque modification ou de les intégrer à tout autre contenu. Ex : photo, capture d'écran ou autre; et ○ De republier ou rediffuser le contenu d'une visioconférence de quelque façon. <p>En plus de constituer une contravention aux règles de participation, un manquement aux règles qui précèdent peut mener à des sanctions, peut constituer une faute civile et donner ouverture à une réclamation judiciaire.</p>
Consentement parental à captation/diffusion	<p>Je comprends que des images de la salle de classe, des élèves qui y sont et des élèves qui sont à distance sont susceptibles d'être captées et diffusées par l'entremise d'une application de visioconférence. Je consens à la captation et diffusion de l'image de mon enfant dans le contexte de la diffusion des cours.</p>
Engagement parental au respect des règles de participation	<p>J'ai pris connaissance des règles applicables à la participation et à l'utilisation de la visioconférence. Je comprends que ces règles visent à assurer le respect des règlements et normes de comportement qui s'appliquent généralement dans l'école et du droit à l'image de chaque personne. Je m'engage à réviser, à expliquer ces règles à mon enfant et de m'assurer de leur respect.</p> <p style="text-align: center;">_____</p> <p style="text-align: center;">Signature Date : _____</p>
Engagement des élèves au respect des règles de participation	<p>Je comprends que des images de la salle de classe, des élèves qui y sont et des élèves qui sont à distance sont susceptibles d'être captées et diffusées par l'entremise d'une application de visioconférence.</p> <p>J'ai pris connaissance des règles applicables à la participation et à l'utilisation de la visioconférence. Je comprends que ces règles visent à assurer le respect des règlements et normes de comportement qui s'appliquent généralement dans l'école et du droit à l'image de chaque personne. Je m'engage à m'y conformer.</p> <p style="text-align: center;">_____</p> <p style="text-align: center;">Signature Date : _____</p>



Autorisation d'utilisation d'environnements numériques ou web au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour l'année scolaire 2022-2023

Dans l'intention de bien préparer les élèves aux réalités numériques pour les apprentissages d'aujourd'hui et de demain, le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (CSSCDR) met à la disposition de sa clientèle et de son personnel plusieurs outils infonuagiques. Ces outils sont accessibles gratuitement autant à l'école qu'à la maison. Ils soutiennent l'apprentissage en permettant de créer, de collaborer et de partager.

Le CSSCDR utilise les outils suivants :

Services contrôlés par le CSS	Accès pour mon enfant	
	Niveau primaire	Niveau secondaire
Courriel	Oui	Oui
Compte Office 365	Oui	Oui
Compte G Suite (Drive, Docs, Sheets, Slides)	Oui	Oui
Classroom	Oui	Oui
Création sites Web	Non	Non
Création de chaînes YouTube	Oui	Oui

Comment le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, Google et Microsoft sont reliés entre eux?

Ce sont Google et Microsoft qui accordent au CSSCDR l'accès aux services Internet, aux applications et aux services de stockage. Même si ces services sont hébergés sur des serveurs externes au CSSCDR, le Centre de services scolaire a la pleine capacité de gérer les utilisateurs, les groupes et les paramètres, tout comme d'autres systèmes hébergés localement. Cela signifie que le CSSCDR peut accorder et retirer l'accès des utilisateurs et contrôler d'autres paramètres (bloquer l'accès à certains sites ou applications à partir de nos établissements, impossible de changer le mot de passe, sécurité des appareils, etc.) afin de maintenir un environnement de collaboration sécuritaire pour les élèves, les enseignants et les autres utilisateurs.

Outils spécifiques aux écoles :

Dans le cadre d'activités pédagogiques en lien avec le Programme de formation de l'école québécoise, le personnel des écoles peut proposer des outils infonuagiques supplémentaires. Dans ce cas, vous en serez informé par l'école.

Consentement parental

Identification de l'élève	
Nom et prénom :	
Nom de l'établissement :	École de Yamachiche - St-Léon

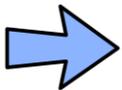
En tant que parent de l'élève dont le nom figure ci-dessus, j'ai pris connaissance des informations énoncées précédemment et je les comprends.

- Je comprends qu'un compte G Suite et Office 365 pour l'Éducation seront créés pour mon enfant et qu'une adresse courriel lui sera attribuée. Bien que le présent consentement soit donné pour la présente année scolaire et renouvelable annuellement, il est de la responsabilité de l'utilisateur de transférer ses données lorsqu'il quitte le CSSCDR. Les comptes G Suite et Office 365 pour l'Éducation seront automatiquement désactivés au départ de l'élève.
- Je comprends également que l'information sera enregistrée sur l'environnement infonuagique sous la surveillance du CSSCDR, laquelle information est toutefois hébergée sur des serveurs pouvant être situés à l'extérieur du Canada.

En conséquence, j'autorise le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy à créer les comptes et accès spécifiés ci-dessus à mon enfant et par le fait même, j'autorise mon enfant à utiliser ces derniers :

Oui Non

En foi de quoi, j'ai signé ce document en date du _____



Nom du parent ou tuteur

Signature

SORTIES ÉDUCATIVES ET SPORTIVES



- J'autorise mon enfant, accompagné d'un membre du personnel, à participer à des sorties éducatives et sportives telles que marche, vélo, raquette, ski, patin, etc. dans un rayon de 1 km autour de l'école. Ces activités ne nécessitent aucun transport et sont gratuites.



SIGNATURE DU PARENT : _____

DATE : _____

RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES À L'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire ont pour but d'encadrer la discipline afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du transport scolaire.

Ces règles indiquent les modalités d'utilisation du transport scolaire, les règlements applicables à son utilisation et les mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements.

RÈGLES DE VIE

Respect des adultes

- J'exécute, sans argumenter, les directives ou consignes du conducteur et des surveillants.

Respect des pairs

- Je parle avec un ton modéré dans un langage respectueux.
- Je respecte le règlement qui interdit la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores.

Respect des circuits et de l'horaire

- J'utilise uniquement les circuits inscrits sur mon avis d'embarquement.
- Je me présente à l'heure à l'arrêt prévu (10 minutes à l'avance).

Respect de l'environnement

- Je garde l'autobus et les aires d'attente propres en évitant de jeter des déchets par terre ou par la fenêtre, de boire ou manger dans l'autobus.

Respect des règles de sécurité

- Lors de l'embarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus calmement un à la suite de l'autre.
- Je demeure assis tout au long du trajet.
- Je tiens mes bagages sur mes genoux sans encombrer l'allée.
- Au débarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de me lever.
- Je m'éloigne rapidement de l'autobus lors de son départ.
- Je respecte la Loi antitabac en m'abstenant de fumer ou vapoter dans l'autobus, sur les terrains du Centre de services scolaire et aux points de transferts.

MESSAGE IMPORTANT

Selon l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, le transport d'objets volumineux dans les autobus scolaires est interdit. Seuls les bagages que l'on peut tenir sur les genoux sont acceptés. Les équipements autorisés doivent être transportés dans des étuis appropriés et ne pas excéder 75cm X 30cm X 20cm (30"X 12"X 8"). À titre d'exemple, les bâtons de hockey et de golf, les planches à roulettes, les planches à neige, les patins sans protection des lames, les skis et les gros instruments de musique tels que les guitares sont tous des objets qui **ne sont pas admis** dans les autobus scolaires, et ce, pour la sécurité des élèves.

NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE

Le Service du transport place le respect au centre de ses valeurs. Une information est acheminée aux parents dans les cas où l'élève manque de respect aux adultes, à ses pairs, à l'horaire, à l'environnement et aux règlements.

L'information transmise prend la forme d'un billet de discipline que l'élève doit faire signer par ses parents.

Les conséquences encourues visent à réparer l'erreur commise ou à améliorer la conduite de l'élève. Elles peuvent prendre la forme d'une lettre d'excuses, d'une place assignée dans l'autobus, de confiscation d'objets, de procédure spéciale d'embarquement ou de débarquement, etc.

Dans le cas de manquements répétés aux règlements ou si la communication n'est pas signée par le parent, le transporteur communique avec le parent pour l'informer de la situation. S'il n'y a pas d'amélioration, le transporteur produit un rapport au responsable du Service du transport. Ce dernier pourra suspendre le droit

au transport jusqu'à ce que l'élève s'engage à respecter les règles de conduite lors du transport scolaire. Le cas échéant, le parent doit assurer le transport de son enfant.

COMPORTEMENT « TOLÉRANCE ZÉRO »

Le Service du transport ne tolère aucun geste de nature violente dans les autobus, aux arrêts et aux points de transferts.

L'ADULTE QUI CONSTATE UN MANQUEMENT GRAVE, TELS CEUX ENUMERES CI-DESSOUS, EMET UN BILLET DE DISCIPLINE A L'ELEVE :

- violence verbale ou physique;
- intimidation ou harcèlement;
- vandalisme;
- possession d'arme ou d'objets dangereux;
- consommation, vente ou possession de drogue ou d'alcool;
- consommation de cigarettes (incluant cigarettes électroniques) dans l'autobus ou au débarcadère;
- mise en danger de la sécurité des autres passagers ou du conducteur soit :
 - en lançant des objets;
 - en bousculant ou poussant d'autres élèves;
 - en nuisant à la conduite du chauffeur;
 - en ayant un comportement jugé dangereux.

Dans ces cas, une suspension du droit de transport est appliquée. Le responsable du Service du transport du Centre de services scolaire informe les parents et la direction de l'école de la durée et du moment de la suspension. En conséquence, le parent doit assurer le transport de l'élève. Les parents peuvent également être rencontrés afin de déterminer les modalités de retour de l'élève dans le transport scolaire.

Les conséquences encourues par une telle situation peuvent prendre la forme d'une facturation pour la réparation des bris, d'un signalement aux policiers, de la confiscation d'objets, du retrait temporaire ou définitif du droit au transport, etc.

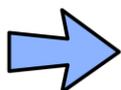
Une caméra de surveillance pourrait être installée temporairement dans un autobus afin de contrer l'intimidation et la violence.

DÉCLARATION

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire et j'ai pris connaissance des exigences qui s'y rattachent. Pour ma sécurité et celle de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de conduite et ces exigences durant toute l'année. En cas de manquement, je devrai accepter les sanctions imposées.

Signature de l'élève : _____

Date : _____



Signature des parents : _____

Père

Mère

